

Bell Canada

est encaissée ou qu'elle sert à garantir un prêt. Cela reviendra à forcer le contribuable désireux de souscrire un prêt en se servant de sa police d'assurance comme garantie à payer un taux d'intérêt plus élevé. De nombreuses polices d'assurance avec valeur de rachat contiennent des clauses prévoyant des taux plus élevés d'intérêt garantis.

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre.

BILLS PRIVÉS

[Traduction]

BELL CANADA

La Chambre reprend l'étude, interrompue le jeudi 3 novembre, de la motion de M. O'Connell: Que le bill C-1001, concernant Bell Canada, soit lu pour la 2^e fois et renvoyé au comité permanent des transports et des communications.

M. John Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur l'Orateur, lorsque nous avons ajourné jeudi dernier, j'évoquais la responsabilité sociale de Bell Canada envers ses abonnés. Je voudrais y revenir brièvement. Lorsque Bell Canada s'est fait accorder le monopole du service téléphonique dans ce pays, on avait prévu certaines dispositions. L'une d'entre elles était que cette société serait assujettie à une réglementation en ce qui concerne sa capitalisation. C'est-à-dire qu'elle devrait se présenter devant le Parlement chaque fois qu'elle désirerait accroître son capital. Depuis le jour où elle a reçu le droit de monopoliser le service téléphonique dans notre pays, en particulier en Ontario et au Québec, elle s'est constamment efforcée de diminuer l'importance de ces mesures de contrôle, si faibles soient-elles, que le Parlement exerce à son égard.

Le bill C-1001 est un parfait exemple des tentatives de Bell Canada pour échapper au droit de regard, si minime soit-il, du Parlement dans le domaine de ses augmentations de capital. Elle va aussi essayer d'échapper à l'attention des députés pour se retrouver enfin libre de réaliser pour son propre compte de plus grands profits, une plus grande croissance, et d'exercer un contrôle encore plus vaste dans son domaine d'activité particulier et dans d'autres qui lui sont connexes.

Je suis absolument contre ce bill. En tant que représentant des électeurs de Nickel Belt, ce serait faillir à mon devoir de ne pas faire remarquer à Bell Canada que dans ma région on trouve encore des cas où dix familles doivent se partager la même ligne téléphonique. Je faillirais à mon devoir si je me taisais pour permettre au député de Scarborough-Est (M. O'Connell) de passer son petit bill pour qu'il puisse ensuite courir au Sénat et le faire adopter en une journée, après quoi, je devrais faire face à mes commettants qui me demanderaient comment se fait-il qu'il y a encore dix familles sur la même ligne? Pourquoi avez-vous laissé la Bell l'emporter?

● (1702)

J'ai l'intention de profiter de toutes les occasions qui me seront offertes. C'est maintenant l'une des rares occasions où un député d'arrière-plan peut dire: «Un instant s'il vous plaît; les Canadiens bénéficieront-ils d'un meilleur service grâce à ce bill? Comment cette proposition visant à augmenter le capital autorisé peut-elle permettre un meilleur service?» Le vice-président m'a montré les livres l'autre jour, pour me faire voir le calendrier selon lequel on se propose d'améliorer le service non

urbain. J'ai cherché des endroits de ma circonscription dans ce calendrier, et je n'en ai vu aucun. Je lui ai demandé pourquoi il n'était pas question de la région de Nickel Belt. «Oh», a-t-il dit, «vous devez vous trouver dans le troisième trimestre de 1982». Et bien, monsieur l'Orateur, je lui réponds qu'il peut revenir avec son bill en 1982. Quand on aura amélioré le service téléphonique de ma circonscription, je serai prêt à l'adopter. Mais d'ici là, je ne peux dire à la Bell tout en ayant bonne conscience: «Oui, vous pouvez augmenter votre capital autorisé.» Soudainement, la compagnie de téléphone Bell, tout comme saint Paul, se rend compte...

M. O'Connell: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. C'est au sujet de la date mentionnée par le député—1982. C'est la deuxième fois que je l'entends mentionner au cours du débat. Le CRTC, l'organisme de réglementation, a ordonné à la société de s'occuper d'un programme d'amélioration rurale de quatre ans qui devrait se terminer en 1980. Ce programme s'applique à la région du député comme aux autres. Ce n'est pas 1982, et ce n'est pas une question qui relève du Parlement. C'est une question de réglementation qui n'est pas abordée dans ce bill.

M. Rodriguez: J'aimerais que le député de Scarborough-Est n'essaie pas de faire de l'obstruction en prenant continuellement la parole pour invoquer à tout propos le Règlement. Je suis toutefois heureux qu'il ait mentionné cette question. Il démontre à quel point il a été important qu'un organisme de réglementation fasse remarquer à la compagnie de téléphone Bell qu'elle doit assumer certaines responsabilités à l'égard des abonnés des régions rurales. On aurait pu penser que ça aurait été là une de ses premières préoccupations. Pourquoi est-il nécessaire que le CRTC lui en parle? Je prétends que c'est parce que la société n'assume aucune responsabilité sociale vis-à-vis des personnes qu'elle dessert. Cette société n'a qu'une idée en tête, c'est de maximiser les profits, de minimiser les règlements et d'étendre ses ramifications.

C'est peut-être un but légitime pour Bell Téléphone, comme c'est légitime, je suppose, pour l'INCO de s'implanter en premier lieu au Guatemala. Mais est-ce un but légitime pour le Canada? Je dis que ce qui convient pour Bell Canada, INCO et Falconbridge ne convient pas nécessairement au Canada. Nous devons fixer nos propres objectifs. Notre parti est d'avis que l'objectif de Bell Canada devrait être le service, et nous soutenons depuis longtemps qu'en principe cette société devrait être nationalisée et ainsi fournir le genre de service que nous jugeons souhaitable.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Je regrette d'interrompre le député, mais son temps de parole est expiré.

Une voix: Laissez-le poursuivre.

M. Rodriguez: Je suis disposé à continuer.

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Je n'avais pas l'intention d'intervenir dans ce débat, mais l'éloquence de mon ami de Nickel Belt (M. Rodriguez) m'y pousse. Dès lors, j'ai pensé que je consacrerai quelques minutes aux avantages de la propriété d'État, car il se trouve que je viens d'une province dont mon ami de Nanaïmo-Cowichan-Les Îles (M. Douglas) a été le premier ministre, et qu'à cette époque, il avait entrepris de nationaliser les services téléphoniques. A mon avis, on devrait faire la même chose dans le cas de Bell. Nous ne devrions pas tolérer au pays un service téléphonique dont le